

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT**

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 6 octobre 2008**

~~~~~  
**Zone d'aménagement concerté « La Croix » à Gignac –**  
**Approbation du dossier de création**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour,  
lundi 6 octobre 2008, à Gignac, au siège de la Communauté de communes.

Sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

**Etaient Présents :** M. VILLARET Louis - M. JOVER Jean-Marcel - M. DONNADIEU Jacques - M. CARCELLER Claude - M. SAINTPIERRE Michel - Mme CONSTANT Agnès - M. BONNAFOUS Claude - M. BERTOLINI Jean-Pierre - M. RUIZ Jean-François - M. DOUYSET Bernard - Mme BEDES Marie-Claude - M. CABLAT David - M. CADARS Cyrille - M. CADILHAC Jean-François - M. CAUMEIL Bernard - M. CORBEAU Eric - Mme DEJEAN Anne-Marie - M. DELIEUZE Pascal -- Mme DELONCA Hélène - M. DURET Jean-Pierre - M. FABRE Jean - M. GABAUDAN Jean-Pierre - Mme GALVEZ Fabienne - M. GREZES Frédéric - M. JEREZ Bernard - M. LASSALVY Christian - M. LECOMTE Olivier - M. MARC Jean-Claude - M. PECHIN Jean-Pierre -- M. PIERRUGUES Georges - M. RODIER Bruno - M. TREMOULET Bernard - M. TOURET Jean-Louis - M. YVANEZ André- Mme VAILHE-SIBERTIN-BLANC Marie-Agnès - M. VENTURE Jean-Pierre - M. ALLEGRE Richard - M. TARISSE Jean-Marie - M. DELIEUZE Pascal  
M. GALABRUN Jacky donne pouvoir à M. VILLARET Louis - Mme DEJEAN Anne-Marie donne pouvoir à Monsieur LASSALVY Christian

**Absents ou excusés :** Mme BARRAL Hélène -- M. CABELLO Gérard - Mme COMBES Caroline - M. DEJEAN Maurice - Mme DEJEAN Anne-Marie - M. REQUIRAND Daniel - M. PALOC Eric - Mme CALVIGNAC Brigitte - Mme CONTRERAS Sylvie - M. POUJOL Robert - M. SIDERIS André - M. LAMONT Didier - M. GAS TAN François - M. GALABRUN Jacky - M. HENRY Marc - M. SIEGEL Robert - M. VAN-RUYSKENSVELDE Jean-Pierre - M. MACHETEL Philippe

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**Sur le rapport du Président,**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-2, L.311-1 et suivants et R.311-6 et suivants

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 16 juillet 2007 définissant le périmètre de la ZAC La Croix à Gignac

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 23 juin 2008 choisissant le projet d'aménagement

**Considérant** que ce projet prévoit la requalification et l'extension de l'espace commercial existant, le réaménagement des voies de circulation, la création d'un quartier d'habitat, d'un parc paysager en interface avec les berges de l'Hérault et une réserve foncière pour des équipements publics communautaires,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,

**DECIDE**

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'approuver** le dossier de création de la ZAC joint à la présente délibération
- **de valider** le programme d'équipement de la zone, comprenant : la viabilisation des terrains, les aménagements paysagers et les branchements aux réseaux extérieurs à la zone
- **de valider** la réalisation de la zone dans le cadre d'une concession d'aménagement
- **de ne pas assujettir** la réalisation de la zone à la taxe locale d'équipement
- **d'autoriser** Monsieur le Président à effectuer ces formalités et à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire

**La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Gignac et à la communauté de communes, et mention de cet affichage sera faite dans un journal diffusé dans le département**

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 85 le 8 OCTOBRE 2008

Publication le 7 OCTOBRE 2008

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Gignac, le 7 OCTOBRE 2008

Le Président de la Communauté de communes,

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

